

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 9
Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 21/01/2021

Le 28 Janvier 2021, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Vincent LAUTIER), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Richard SIMMINI (Pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Laëtitia BORDELIER.

OBJET : FINANCES – Créance éteinte – Société ANC FACADES

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice- Président chargé des finances informe les élus que la Société ACN Façades, a été placée en liquidation judiciaire par un Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs (CPIA) du Tribunal de Commerce rendu le 24/01/2018.

La société ACN Façades a une créance non recouvrée vis-à-vis de la CCDSV, d'un montant de 6 548,42€ (Titres 15,16, 19, 25, 30 et 32 de 2016 de 1000€ chacun et titre de 2017 N°4 de 548,42€).

Le jugement du 24/01/2018 prononçant la CPIA rend la créance définitivement irrécouvrable et par voie de conséquences l'éteint. A noter que ces créances éteintes ne pourront pas faire l'objet de poursuites ultérieures, quand bien même le redevable reviendrait à meilleure fortune.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'extinction de cette créance.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 14/01/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** en clôture pour insuffisance d'actifs (CPIA) de la société ANC FACADES, entraînant l'extinction de la créance vis-à-vis de la CCDSV pour un montant de de 6 548,42€ ;
- **DE DIRE** que les crédits ont été inscrits en dépense (compte 6542-8130), au budget principal 2021.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **03 FEV. 2021**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210128-2021C11-FI

Affichage le :

03 FEV. 2021

A Trévoux, le 28/01/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

